



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 septembre 2011

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints

MM. JULLY, Mme PERNIN, MM. WAGNER, DARDAINE, ADRIAN, Mme GROUARD,
M. FUCHS, Mme GEORGES, conseillers municipaux.

Membres excusés : M. ARGANT qui donne procuration à Mme PERNIN, M.
RIETHMULLER qui donne procuration à M. FUCHS, Mme NEY qui donne procuration à
M. SEROT.

Mme PERNIN est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. de la séance du 1er juillet 2011

1. TRAVAUX :
 - a) Demandes de financement liées aux travaux d'investissement 2012-2014
 - b) Entretien du ruisseau « Le Rupt »
 - c) Travaux d'amélioration de l'acoustique du bâtiment multifonctions
2. Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville.
3. Affaires scolaires – Participation à la classe transplantée 2012.
4. Acquisition du pack e.magnus – Evolution des logiciels
5. Personnel communal
6. Révision des loyers – 5, rue Dr Lorain
7. Subvention.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX

a) Demandes de financement liées aux travaux d'investissement 2012-2014

Attaché à l'amélioration du cadre de vie des habitants et soucieux de promouvoir l'exemplarité environnementale, le maire soumet au conseil municipal les projets de travaux qu'il souhaite réaliser entre 2012 et 2014, à savoir :

- Travaux de viabilité dans le cadre de la P.V.R. Route de Xouaxange permettant la construction sur parcelle individuelle dont la commune ne maîtrise pas le foncier pour un montant estimé par le B.E. EGIS à : 155 900,- € hors assainissement
- Travaux de voirie définitive rue des Hauts Jardins selon devis COLAS pour un montant de 84 980,- € H.T.
- Renouvellement du réseau eaux pluviales rue Général de Gaulle pour un montant estimé par le Bureau d'Etudes BEREST à 296 576,40 €
- Travaux connexes RD 42 avant réfection de la couche de roulement en macadam par le conseil général de la Moselle au cours de l'été 2012 selon devis STRUBEL pour un montant de 51 836,- € H.T.
- Gestion d'une friche industrielle – Acquisition et démolition pour un montant de 80 000,- € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la réalisation du programme de travaux ainsi présenté
- charge le maire de solliciter une subvention auprès du ministère de l'intérieur, de la région Lorraine, du conseil général, de l'état
- sollicite le pré-financement des ces travaux auprès du CG 57 dans le cadre du PACTE 2012/2014.

Les crédits nécessaires seront prévus aux B.P. 2012/2013/2014.

b) Entretien du ruisseau « Le Rupt »

Par délibération du 11/04/2011 le conseil municipal a autorisé la réalisation de travaux d'entretien sur le « Rupt » et chargé le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Moselle.

En date du 03/08/2011, l'Agence de l'Eau a répondu favorablement à notre demande et nous a accordé une subvention de 3 000,- € correspondant à 50 % du montant de travaux. En revanche, notre demande auprès du Conseil Général n'a pas pu aboutir car le montant de travaux est inférieur à 15 000,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à passer commande des travaux auprès de l'entreprise SYLVATECH à Rémillly selon devis du 9/03/2011
- charge le maire d'écrire à M. ROUSCHMEYER pour lui demander d'évacuer les arbres qui obstruent l'écoulement des eaux sur le linéaire de ruisseau où il est propriétaire.

c) Travaux d'amélioration de l'acoustique du bâtiment multifonctions.

Le maire propose au conseil municipal de faire poser un faux-plafond isolant dans la salle « club house » du bâtiment multifonctions, 14, rue des Cerisiers, afin d'améliorer l'acoustique qui est de mauvaise qualité.

A cet effet, il soumet un devis de l'entreprise P.S.I.A. pour un montant de 3 379,36 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la pose d'un faux-plafond isolant selon caractéristiques du devis P.S.I.A. pour un montant de 3 379,36 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011 – art. 2313/48.

2. Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville.

Le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, signé en date du 21/04/2008 avec l'entreprise SCHINDLER, pour une durée de 3 ans, au montant de 1 338,68 € T.T.C./an, arrive à échéance le 1/10/2011.

M. le Maire propose au conseil municipal, pour son renouvellement, de l'inclure dans le marché du groupement de commandes du Centre Hospitalier par voie d'avenant pour un montant d'environ 1 000,- €/an T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à signer un avenant au contrat qui lie la commune de Lorquin au Groupement d'achat du Centre Hospitalier pour le renouvellement du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'hôtel de ville à compter du 1/11/2011.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011.

3. Affaires scolaires – Participation à la classe transplantée 2012.

M. le maire soumet aux membres présents la demande de Mme LAMIGE – Directrice de l'école élémentaire Jules Crevaux, relative à une participation de la commune pour l'organisation d'une classe transplantée de 3 jours à Paris pour les classes de CP et CM1.

Elle propose le versement d'une participation de 75 € par enfant, ce qui représente pour la commune de Lorquin, 24 élèves x 75,- €, une dépense de 1 800,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à l'organisation de la classe transplantée organisée par l'école élémentaire en 2012 à Paris à hauteur de 75,- € /élève.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2012.

4. Acquisition du pack e.magnus – Evolution des logiciels

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau logiciel de comptabilité M4 pour le fonctionnement du budget annexe « photovoltaïque » créé par délibération du 11/04/2011.

Une offre a été demandée à notre prestataire informatique, Berger Levrault. Le devis s'élève à 1 255,80 € T.T.C.

Compte tenu du devis relativement élevé pour n'avoir que très peu d'écritures dans l'année, le maire propose au conseil municipal de faire évoluer nos logiciels et d'acquérir le pack e.magnus, nécessaire à la dématérialisation, comprenant tous les logiciels M49 – M4 – M14 pour un montant de 2631,20 € T.T.C., formations comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'acquisition du pack e.magnus selon devis Berger Levrault pour un montant de 2 631,20 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011 – art.2183 - opération 188.

5. Personnel communal

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire – Habilitation au Centre de Gestion

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 aliéna 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux
- Vu le Code des Assurances
- Vu le Code des marchés publics

Le maire expose :

- l'opportunité pour la mairie de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques
- que notre commune adhère au contrat de la CACEP devenu APRIL depuis le 1/1/2010 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35 I 2° du code des marchés publics.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer le contrat d'adhésion.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide à l'unanimité:

- 1) de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaire ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

- décès – accidents du travail – maladies professionnelles – incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, de disponibilité d'office et d'invalidité

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou agents non titulaires de droit public :

- accidents du travail – Maladies professionnelles – incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013
- Régime du contrat : capitalisation

- 2) d'autoriser le maire à signer les contrats en résultant.

6. Logements communaux - 5, rue Dr Lorain - Révision des loyers

Le maire propose au conseil municipal d'actualiser les loyers de l'immeuble communal 5, rue Dr Lorain à compter du 1/11/2011 selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2011 qui atteint 120,31 soit 1,73 % d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de location à compter du 1.11.2011.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011

7. Subvention

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande émanant du Club de Rugby relative à la réfection des douches des vestiaires situés à proximité du terrain de rugby.

Les membres du club se proposent d'effectuer eux-mêmes les travaux mais sollicitent une subvention pour l'acquisition des matériaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 400,- € à l'association « Avenir Rugby-Club » pour l'acquisition de matériaux nécessaires à la réfection des douches.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.